

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 100 (1955)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Considérations sur le ski militaire  
**Autor:** Grosjean, Georges  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-342643>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Considérations sur le ski militaire

Il y a quatre ans, nous avons tenté de faire le point au sujet du ski militaire dans notre armée et, notamment, en ce qui concerne les concours. Nous avons suggéré de sortir des chemins battus, au propre et au figuré... Nos instances compétentes en la matière ont largement rénové depuis lors, puisqu'elles ont admis la faculté pour les commandants des concours de régiment, d'introduire diverses épreuves de caractère militaire, en plus du tir. Nous avons assisté, pendant les deux hivers derniers à des concours fort bien organisés et nous pouvons d'ores et déjà dire que les essais sont concluants. Il faudra cependant qu'une certaine unité de doctrine soit mise sur pied et nous nous proposons de traiter ce problème lorsque les expériences acquises seront jugées suffisantes. Nous présenterons alors des formules comparatives d'après les chiffres fournis par des unités de toutes les divisions.

Pour l'heure, nous aimerions orienter nos lecteurs sur ce qui se fait dans le domaine du ski militaire dans l'Armée française. Comme tous les Genevois attirés par la montagne, nous connaissons les Préalpes et les Alpes de Savoie, aussi bien — sinon mieux — que les nôtres... Et tout spécialement le beau massif des Aravis, tout près des Hauts-lieux du Maquis des Glières ; la Société militaire de Genève y fit un week-end fort instructif au sujet de ce genre de combat. Nous avons donc la possibilité de voir dans cette région les ébats, dans la neige, des jeunes chasseurs alpins du 27<sup>e</sup> Bat. CA, en caserne à Annecy, de faire connaissance de leurs chefs et de nous documenter sur l'alpinisme et le ski militaire de nos voisins.

Le Ski Club de Genève — qui est l'un des plus anciens de Suisse — a été fondé en terre savoyarde, à Saint-Gervais, autour d'un casse-croûte au reblochon ; il continue à entretenir des rapports étroits avec les milieux du ski français par sa sous-section, affiliée à la Fédération du Ski de France.

Le Ski-Club de Genève vient de perdre deux de ses membres fondateurs et militants dans les autorités du ski suisse, MM. Perret et Cuendet, qui furent aussi des pionniers du ski militaire ; la figure du Plt. Cuendet était légendaire des deux côtés de la frontière.

En France, le général de division Malagutti, commandant la 2<sup>e</sup> région militaire, a été nommé président du Conseil national du sport militaire, en remplacement du colonel Faure.

Le Secrétariat d'Etat à la Guerre a édité, en 1953, un « Manuel d'instruction sur la pratique de l'alpinisme et du ski » qui est le complément du « Manuel d'instruction sur la vie en montagne », paru en 1949 ; nous les recommandons à la lecture de tous nos camarades s'intéressant à ces questions, à plus forte raison parce qu'ils sont écrits en un beau français que nous n'avons pas l'habitude de trouver — hélas — dans nos règlements...

Le général Valette d'Osia, l'un des grands spécialistes de ces questions, écrit souvent dans *Ski Français*, l'organe de la Fédération Française de Ski et je le remercie de nous avoir autorisés à en citer des passages dans notre *Journal des Officiers de Milice*, en y associant le Comité de rédaction de *Ski Français*.

Nous étudierons ces questions en les groupant en deux chapitres : le ski militaire et les championnats militaires. Nos lecteurs voudront bien faire d'eux-mêmes l'analyse nécessaire et les comparaisons entre les possibilités de notre système d'armée de milice et celles inhérentes à la formule d'une armée permanente. Dans le domaine du ski, cette différence est très prononcée, en notre défaveur... Par contre, sur le plan du tir, nous avons toujours la meilleure formule.

Pendant longtemps, le ski était plutôt considéré comme un sport ou la spécialité de certaines unités, voire même seulement de certains spécialistes. L'armée française considère maintenant que la pratique du ski conditionne l'emploi des unités en montagne enneigée, nous disons bien de l'unité tout entière et c'est ce que nous devrions retenir pour la Suisse.

Comme chez nous, le ski civil français s'oriente de plus en

plus, grâce aux remontées mécaniques, vers le ski de piste et de descente. Il faut que l'Armée s'oriente vers le ski de masse, en terrains variés, la piste n'étant qu'un moyen d'instruction et de raffinement de la technique.

L'Ecole de Haute Montagne de Chamonix dresse des cadres qui inculquent la technique dans leurs unités : technique poussée dans les sections d'éclaireurs et pour les meilleurs de chaque compagnie.

Pour la masse du contingent, souvent originaire de régions de plaine, une technique simplifiée a été mise au point par la Section d'Etude technique et tactique de Montagne de Grenoble, commandée par le colonel Craplet. Elle vise uniquement à faire évoluer, après une très courte instruction, des effectifs nombreux portant leur chargement.

En effet, les jeunes gens venus dans les bataillons alpins ne sont pas tous skieurs : leur incorporation se fait : soit par choix lorsqu'ils ont acquis à la préparation militaire le brevet d'aptitude aux troupes de montagne (un point à étudier de très près chez nous en Suisse), soit par engagement de deux ans, soit par appel.

Cette technique simplifiée se limite aux seuls mouvements suivants :

- pas alternatif ;
- montée en ciseaux et en escaliers ;
- conversion de pied ferme ;
- chasse-neige, freinage et virage ;
- freinage sur les cannes ;
- dérapage.

Elle est facilitée par l'emploi de skis courts de 1,60 m. environ et l'on a pu voir, en février déjà, une compagnie entière évoluer avec son personnel de toute provenance.

Le passage du ski court au ski normal est aisé et rapide... et un skieur peut, à tout instant de sa formation, abandonner le ski court pour acquérir une technique plus poussée. Ouvrons une parenthèse pour orienter nos lecteurs sur le fait que les Ecoles suisses de ski étudient actuellement cette formule du

ski court, introduit en premier lieu en Autriche ; divers articles dans l'organe central de la F.S.S. devraient attirer l'attention de nos autorités militaires. Nous avons aussi vu en Savoie l'introduction de ce ski court dans les stations... on se demandera un jour pourquoi certaines personnes (femmes, personnes âgées, militaires chargés) s'embarrassent encore de skis longs...

Les « bleus » des bataillons alpins sont répartis suivant leurs capacités, les meilleurs dans les sections d'éclaireurs de montagne (éclaireurs-skieurs en hiver), les autres, « moyens », sont incorporés dans les compagnies de montagne du 27<sup>e</sup> B.C.A. à Bourg-Saint-Maurice, du 13<sup>e</sup> B.C.A., à Modane, du 99<sup>e</sup> B.I.A. à Briançon ou du 159<sup>e</sup> B.I.A., qui est entièrement à Briançon, et enfin les autres dans les compagnies des régions de base, p. ex. à la garnison d'Annecy pour le reste du 27<sup>e</sup> B.C.A.

Un entraînement préliminaire les met en état de participer en fin d'hiver à de « grandes sorties ». Pour nous rendre compte de l'importance des effectifs, citons les itinéraires réalisés : Dans le Val-d'Isère, le 27<sup>e</sup> B.C.A., celui que nous connaissons le mieux, cantonné près du nouveau barrage de Tignes, montait à la Grande-Motte, à 3636 m. avec 500 hommes. Ensuite, il partait par le col de Leysse, bivouaquait sous igloo et, tandis que sous la neige et le vent, les compagnies d'Annecy (base) regagnaient directement Termignon, celles de Bourg-Saint-Maurice (montagne) passaient une deuxième nuit sous bivouac au col de la Vanoise, puis rentraient dans leur garnison en deux étapes.

Au même moment, 420 skieurs du 13<sup>e</sup> B.C.A. gravissaient l'Albaron, en Haute-Maurienne (3626 m.). Ils passaient ensuite de Maurienne en Tarentaise, par l'Iseran.

A la même époque, des effectifs analogues étaient mis en action par le 159<sup>e</sup> B.I.A., dans le Briançonnais et le 99<sup>e</sup>, en Beaufortin. Ces marches d'hiver, coupées d'exercices et de tirs, sont précédées chaque année du concours militaire national de ski à Briançon, qui réunit seulement les meilleurs individuels et les meilleures équipes des troupes alpines.

Jusqu'au lendemain de la première guerre mondiale, les

épreuves sportives militaires se calquèrent sur les épreuves civiles. En 1933, apparaissaient les premières courses de section d'éclaireurs-skieurs. Depuis 1945, la formule évolue constamment et, en 1949, apparaît le « combiné militaire fond-descente » dont le vainqueur est proclamé « Champion de France militaire de ski ». En 1951, le slalom et le relais disparaissent. La descente est remplacée par le slalom géant. Le combiné militaire devient alors « fond - slalom géant ». Enfin, en 1953, la course S.E.S. (section éclaireurs-skieurs) est introduite officiellement et subordonne à sa participation celle à toutes autres épreuves officielles.

Voici très rapidement les caractéristiques de ces concours, dits championnats militaires :

1. *Epreuve obligatoire de base* : raid-concours des sections d'éclaireurs-skieurs.

Départ à 1230 m. toutes les 10 minutes, montée à 2400 m., après les épreuves suivantes : observation, radio, secourisme, bivouac sous igloo à 1860 m. avec le seul matériel emporté par elles ; le deuxième jour, escalade d'une montagne de 2680 m., avec tir et épreuve de signalisation.

Charge variant entre 23 et 25 kilos ; 48 km. de distance, soit 68 km. effort, selon formule suisse. Bivouac sous neige par  $-20^{\circ}$ .

Douze sections de 32 hommes commandées par un officier, soit 384 hommes. 376 concurrents terminèrent l'épreuve.

2. Epreuve course de patrouille, selon la formule internationale 22 km. ; 17 patrouilles classées.
3. Course de fond individuelle de 15 km., avec sac et arme ; 120 classés.
4. Slalom géant : de 750 m. de dénivellation, 101 classés.

On voit apparaître au palmarès de ces concours bien des noms connus ou qui brilleront plus tard, dans les épreuves nationales ou internationales. Tous ces jeunes retirent de leur séjour dans les bataillons alpins une discipline d'entraînement, un perfectionnement de leur technique et l'habitude des épreuves.

Major GEORGES GROSJEAN